



15ème législature

Question N° : 37201	De Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas (La République en Marche - Tarn)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, emploi et insertion		Ministère attributaire > Travail, plein emploi et insertion
Rubrique >enseignement supérieur	Tête d'analyse >Stage de validation de diplôme en période de crise sanitaire	Analyse > Stage de validation de diplôme en période de crise sanitaire.
Question publiée au JO le : 16/03/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur la situation des élèves nécessitant la validation de stage pour leur diplôme. En raison de la situation économique provoquée par la crise sanitaire, le diplôme de certains étudiants est fortement remis en question. La rareté des offres de stage inquiète les étudiants. Ainsi, la validation de leur diplôme mais plus largement la poursuite de leur parcours scolaire sont mis en péril par l'incertitude économique générée par la covid-19. C'est le cas notamment des élèves en formation bijouterie qui peinent à trouver des stages dans le département du Tarn voire dans la région Occitanie. L'apprentissage a été renforcé ces dernières années et permet une formation d'excellence, toutefois elle s'interroge sur le sort de ces élèves. Elle souhaiterait savoir si des assouplissements sont prévus pour les diplômes délivrés en 2021 afin que les étudiants ne soient pas pénalisés.